

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut allonger le temps de l'Etat d'urgence en considération des menaces qui s'exercent sur notre pays.